# Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 26-6728-5 | **Numéro de la version :** | 1.02 |
| **Date de parution :** | 2025/06/19 | **Remplace la version datée de :** | 2020/10/09 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

3M™ Scotch-Brite™ Produits, EXL Unitized AMED, Produits, Roues, Blocs, Disques, Roloc™ TR; TS

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

**Utilisation prévue**
Produit abrasif

**Restrictions d'utilisation**
Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

| | |
|---|---|
| **Compagnie:** | Compagnie 3M Canada |
| **Division:** | Division Des Systemes Abrasifs |
| **Adresse :** | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| **Téléphone :** | (800) 364-3577 |
| **Site Web :** | www.3M.ca |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classifié selon le Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

### 2.2. Éléments d'étiquette

**Terme d'avertissement**
Non applicable.

**Symboles :**
Ne s'applique pas

**Pictogrammes**
Ne s'applique pas

**2.3. Autres risques**
Aucun connu.

## SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|---|---|---|---|
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | 1344-28-1 | 35 - 50 | Oxyde d'aluminium (non fibreux) |
| Résine durcie | Mélange | 20 - 35 | Not Applicable |
| Fibre de nylon | Mélange | 5 - 15 | Not Applicable |
| Fluorure inorganique | 14075-53-7 | 3 - 10 | Fluoroborate de potassium |
| Canevas de polyester | Mélange | 2 - 10 | Not Applicable |
| Talc | 14807-96-6 | 3 - 10 | Talc (Mg3H2(SiO3)4) |
| Bouton d'attache | Mélange | 0 - 5 | Not Applicable |
| Lubrifiant | 4485-12-5 | 1 - 5 | Stéarate de lithium |
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7 | 0.25 - 1.5 | Oxyde de titane (TiO2) |
| Lubrifiant | 64742-52-5 | 0.01 - 0.5 | Distillat de pétrole, naphta, fraction lourde hydrotraitée par de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre d'atomes de carbone se situe en majorité dans la gamme C20-C50 et donne une huile de viscosité de 100 SUS |

Résine durcie est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Canevas de polyester est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Fibre de nylon est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication
Bouton d'attache est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

## SECTION 4 : Premiers soins

**4.1. Description des premiers soins**

**Inhalation :**
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

**Contact avec la peau :**
Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**
Se rincer la bouche. Ne pas faire vomir.En cas de malaise, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**
Non applicable.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction appropriés**
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

**5.2. Agents extincteurs inappropriés**
Aucun déterminé

**5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Aucun dans cette produit.

**Les sous-produits nocifs de decomposition**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Monoxyde de carbone | Durant la combution |
| Bioxyde de carbone | Durant la combution |

**5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers**
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Observer les mesures de précaution indiquées dans les autres sections. Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS.

**6.2. Précautions pour l'environnement**
Non applicable.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Non applicable.

## SECTION 7 : Manipulation et entreposage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Éviter de respirer la poussière produite par le sablage, le meulage ou l'usinage. Un produit endommagé peut se désagréger durant son utilisation et causer des blessures au visage ou aux yeux. Avant de l'utiliser, examiner le produit pour détecter les craquelures ou les entailles. Le remplacer s'il est endommagé. Toujours porter un dispositif de protection pour le visage et les yeux lors des travaux de ponçage ou de meulage ou lorsqu'on se trouve à proximité. Des poussières combustibles peuvent se former par action de ce produit sur un autre substrat. La poussière générée par le substrat durant l'utilisation de ce produit peut etre explosive si

présente en quantité suffisante avec une source d'ignition. Les dépots de poussière ne devraient pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces, à cause du potentiel d'explosions secondaires.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pas d'exigences particulières de conservation

## SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---|---|---|---|---|
| Aluminium, composants insolubles | 1344-28-1 | ACGIH | MPT(fraction respirable):1 mg/m3 | |
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7 | ACGIH | TWA (particules nanométriques respirables) : 0,2 mg/m3 ; TWA (particules fines respirables) : 2,5 mg/m3 | |
| Talc | 14807-96-6 | ACGIH | MPT(fraction respirable):2 mg/m3 | |
| DISTEARATEs | 4485-12-5 | ACGIH | MPT(fraction respirable):3 mg/m3; MPT (inhalable fraction):10 mg/m3 | |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### 8.2.1. Mesures d'ingénierie

Fournir la ventilation locale appropriée lors des travaux de ponçage, de meulage ou d'usinage. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Mise en garde : Une vitesse d'opération excessive ou la génération de chaleur extrême peur produire des émissions dangereuses. Utiliser une ventilation par aspiration à la source. Mettre en place une extraction locale au niveau des sources d'émission pour contrôler l'exposition près de la source et empêcher l'échappement de poussière dans la zone de travail. Assurer que les systèmes de manipulation des poussières (comme les conduits d'échappement, les collecteurs de poussières, les équipements de fabrication) sont conçus pour empêcher l'échappement des poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, aucune fuite de l'équipement).

#### 8.2.2. équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage**

To minimize the risk of injury to face and eyes, always wear eye and face protection when working at sanding or grinding operations or when near such operations. Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

**Protection de la peau/des mains**
Pour minimiser les risques de blessures cutanées causées à la suite d'un contact avec la poussière de ponçage ou de meulage, porter les gants appropriés.

**Protection respiratoire :**

Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux utilisés durant le travail. Ne pas oublier les matériaux à abraser lorsqu'il s'agit de déterminer la protection respiratoire appropriée. Choisir et utiliser les respirateurs appropriés pour prévenir une surexpostion par inhalation.
Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

## SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|---|
| **État physique** | Solide |
| **couleur** | Brune |
| **Odeur** | Résineuse légère |
| **Valeur de seuil d'odeur** | *Ne s'applique pas* |
| **pH** | *Ne s'applique pas* |
| **Point de fusion/Point de congélation** | *Ne s'applique pas* |
| **Point d'ébullition** | *Ne s'applique pas* |
| **Point d'éclair :** | *Ne s'applique pas* |
| **Vitesse d'évaporation :** | *Ne s'applique pas* |
| **Inflammabilité** | Ne s'applique pas |
| **Limites d'explosivité (LIE)** | *Ne s'applique pas* |
| **Limites d'explosivité (LSI)** | *Ne s'applique pas* |
| **pression de vapeur** | *Ne s'applique pas* |
| **Densité de vapeur relative** | *Ne s'applique pas* |
| **Densité** | *Ne s'applique pas* |
| **Densité relative** | *Ne s'applique pas* |
| **Hydrosolubilité** | *Ne s'applique pas* |
| **Solubilité (non-eau)** | *Ne s'applique pas* |
| **Coefficient de partage : n-octanol/eau** | *Ne s'applique pas* |
| **Température d'inflammation spontanée** | *Ne s'applique pas* |
| **Température de décomposition** | *Ne s'applique pas* |
| **Viscosité Cinématique** | *Ne s'applique pas* |
| **Composés Organiques Volatils** | *Pas de données disponibles* |
| **Pourcentage de matières volatiles** | *Pas de données disponibles* |
| **COV (moins l'eau et les solvants exempts)** | *Pas de données disponibles* |
| **Masse moléculaire** | *Pas de données disponibles* |

| | |
|---|---|
| **Caractéristiques des particules** | *Ne s'applique pas* |

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité**

Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**
Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4 Condition à éviter**
Aucun connu.

**10.5 matériaux incompatibles**
Aucun connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

| Substance | Condition |
|---|---|
| Aucun connu. | |

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

**Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Signes et symptômes d'exposition**

**Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :**

**Inhalation :**
La poussière générée par le meulage, le ponçage ou l'usinage peut provoquer une irritation du système respiratoire. Signes et symptômes probables : toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleur au nez et à la gorge.

**Contact avec la peau :**
Irritation mécanique de la peau : les signes et les symptômes sont notamment une abrasion, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons.

**En cas de contact avec les yeux :**
Irritation mécanique des yeux : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur, des rougeurs, une dilacération et une abrasion de la cornée. La poussière générée par le meulage, le ponçage ou l'usinage peut provoquer une irritation oculaire. Signes et symptômes probables : rougeur, enflure, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée

**Ingestion :**
Aucun effet sur la sante connu.

**Cancérogénicité:**

| Ingrédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|---|---|---|---|
| Dioxyde de Titane | 13463-67-7 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

**Information complémentaire:**
Ce document ne porte que sur des produits 3M. Pour une évaluation complète des degrés de danger, il faut tenir compte du matériau à abraser. Ce produit contient du dioxyde de titane. Des cancers du poumon ont été observés sur des rats suite à l'inhalation de quantités élevées de dioxyde de titane. Aucune exposition à du dioxyde de titane inhalable n'est attendue durant la manipulation et l'utilisation normale de ce produit.Le dioxyde de titane n'a pas été détecté lorsque des échantillonnages de l'air ont été réalisés dans des conditions de simulation sur des types similaires de produits contenant du dioxyde de titane. Donc, les effets sur la santé associés à l'exposition au dioxyde de titane ne sont pas attendus lors de l'utilisation de ce produit selon les recommandations de mise en oeuvre .

**Données toxicologiques**
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Toxicité aigue**

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 2,3 mg/l |
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Fluorure inorganique | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Fluorure inorganique | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 5,3 mg/l |
| Fluorure inorganique | Ingestion | Rat | LD50 5 854 mg/kg |
| Talc | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Talc | Ingestion | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Lubrifiant | Dermale | | LD50 estimée à> 5 000 mg/kg |
| Lubrifiant | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Dioxyde de Titane | Dermale | Lapin | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Dioxyde de Titane | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 6,82 mg/l |
| Dioxyde de Titane | Ingestion | Rat | LD50 > 10 000 mg/kg |
| Lubrifiant | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Lubrifiant | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

**Corrosion/irritation cutanée**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Fluorure inorganique | Lapin | Aucune irritation significative |
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Lubrifiant | Composants similaires | Aucune irritation significative |
| Dioxyde de Titane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Lubrifiant | Lapin | Irritation minimale. |

**Blessures graves aux yeux/Irritation**

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Lapin | Aucune irritation significative |
| Fluorure inorganique | Lapin | Aucune irritation significative |

| | | |
|---|---|---|
| Talc | Lapin | Aucune irritation significative |
| Lubrifiant | Composants similaires | irritant légère |
| Dioxyde de Titane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Lubrifiant | Lapin | irritant légère |

### Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Dioxyde de Titane | Hommet et animal | Non classifié |
| Lubrifiant | Cochon d'Inde | Non classifié |

### Sensibilisation respiratoire

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---|---|
| Talc | Humain | Non classifié |

### Mutagénicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|---|---|---|
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Talc | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Talc | In vivo | N'est pas mutagène |
| Dioxyde de Titane | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Dioxyde de Titane | In vivo | N'est pas mutagène |

### Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---|---|---|---|
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Rat | Non-cancérogène |
| Talc | Inhalation | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Dioxyde de Titane | Ingestion | Multiple espèces animales. | Non-cancérogène |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Rat | Cancérigène |
| Lubrifiant | Ingestion | Rat | Non-cancérogène |
| Lubrifiant | Dermale | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

### Effets toxiques sur la reproduction

### Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|
| Talc | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 600 mg/kg | pendant l'organogenèse |

### Organe(s) cible(s)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Lubrifiant | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | pneumoconiosis | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Minéral d'oxyde d'aluminium (non fibreux) | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | pneumoconiosis | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Talc | Inhalation | Fibrose pulmonaire \| système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 18 mg/m3 | 113 semaines |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 0,01 mg/l | 2 années |
| Dioxyde de Titane | Inhalation | Fibrose pulmonaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |

**Risque d'aspiration**
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

**Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Avant l'élimination, consulter les autorités et les règlements applicables pour assurer la classification adéquate. Le substrat qui a été abrasé doit être considéré comme un facteur dans la méthode de mise au rebut de ce produit. Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Si aucune autre option d'élimination n'est disponible, le déchet peut être placé dans un site d'enfouissement conçu pour les déchets industriels.

## SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Ce produit n'est pas réglementé par le U.S. DOT, IATA or IMO.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification

et à l'emballage appropriés. Pour établir la classification relative au transport, 3M se fonde sur la formulation des produits, l'emballage, ses politiques et son interprétation des règlements en vigueur qui s'appliquent. 3M ne garantit aucunement l'exactitude des présents renseignements fournis sur la classification. Ces renseignements ne s'appliquent qu'à la classification relative au transport et excluent les exigences en matière d'emballage, d'étiquetage ou d'identification des marchandises. L'emballage d'origine de 3M n'est approuvé que pour l'expédition au Canada par voie terrestre. Si vous expédiez par voie aérienne ou maritime, il est possible que l'emballage ne respecte pas les exigences réglementaires.

## SECTION 15 : Renseignements réglementaires

**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Statut des inventaires**

Contacter 3M pour plus de renseignements.

## SECTION 16 : Autres renseignements

**Classement des risques par la NFPA**
**Santé:** 0 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe de document :** | 26-6728-5 | **Numéro de la version :** | 1.02 |
| **Date de parution :** | 2025/06/19 | **Remplace la version datée de :** | 2020/10/09 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N’OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S’Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D’ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l’utilisateur d’établir si le produit 3M convient à l’usage auquel il le destine et à la méthode d’utilisation ou d’application prévue. Comme l’utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l’utilisation et l’application d’un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu’il évalue le produit 3M avant de déterminer s’il convient à l’usage auquel il le destine et à la méthode d’utilisation ou d’application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca**